

GITE D'ETAPE DE GROUPE DE PREUILLY

REGLEMENT INTERIEUR

15 lits vous accueillent toute l'année sur réservation au secrétariat de Mairie

☎ 02 48 51 30 08, du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h

1• Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. La signature du contrat vaut acceptation de ce règlement intérieur.

2• Le couchage (drap, housse de couette, taie d'oreiller) est compris dans le tarif et ne peut être dissocié.

3• Vous êtes responsables de vos effets personnels. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol survenant dans le gîte.

4• Un état des lieux sera effectué à la remise des clés et lors du départ.

L'occupant s'engage à rendre les locaux dans le même état de propreté qu'à l'arrivée (draps housse, housse de couette et taie d'oreiller en bout de lit, vaisselle lavée et rangée, sols et sanitaires propres).

Une option « ménage »: sols, aspirateur et sanitaires est prévue. (Voir tarifs)

Toute dégradation ou manquement au présent règlement sera facturée et prélevée sur le montant du dépôt de garantie.

Une attestation d'assurance, responsabilité civile, vous sera demandée à la remise des clés.

5• En cas d'incident ou d'accident même sans dégât apparent, vous êtes tenu de le déclarer immédiatement à la Mairie pour évaluer les responsabilités. En cas de manquement à cet engagement, vous serez responsable des conséquences.

6• Il est formellement interdit :

- de fumer dans l'enceinte des locaux.
- de manger et boire dans les chambres.
- d'allumer la cheminée.
- de faire occuper les locaux à un nombre de personnes autre que celui initialement prévu au contrat !!
- de percer les murs, de faire des changements, des démolitions.
- Les animaux domestiques sont strictement interdits ainsi que les confettis et serpents.

7• Un téléphone installé dans la salle de vie au 02 48 51 05 08 est à votre disposition en cas d'urgence. La ligne de ce téléphone est restreinte.

8• Consignes de bienséance

Si le gîte est occupé par plusieurs personnes, groupes ou familles, il est demandé de respecter le sommeil des autres, en particulier celui des enfants. Il est strictement interdit de faire du bruit après 22 h00.

Le gîte étant situé dans le bourg, merci de respecter le voisinage.

11• Si vous êtes un groupe de 12 personnes, vous pouvez bénéficier de l'exclusivité du gîte sans supplément. A préciser au moment de la réservation.

12• Les clés de l'entrée et de votre (ou vos) chambre(s) vous seront remises à votre arrivée.

13• Un chèque de dépôt de garantie de 500.00€ vous sera demandé à l'arrivée et renvoyé par la poste la semaine suivant votre départ.

14• Annulation de réservation :

Celle-ci doit être faite au maximum 1 mois avant la date de location prévue.

Passé ce délai l'acompte ne sera pas remboursé sauf cas exceptionnel (décès, maladie) avec justificatif.

En cas de dispositions gouvernementale d'ordre sanitaire, la location ne sera pas remboursée. Elle sera reportée sur une période d'un an à compter de la date de réservation, sous réserve des disponibilités.

15• Le non-respect des consignes de sécurité, des engagements contractuels et du règlement intérieur aura pour effet l'arrêt immédiat de la location.

Le 20 mai 2021

O. HOCHEDÉL, Maire